



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>98969</b>	De <b>Mme Anne-Yvonne Le Dain</b> ( Socialiste, écologiste et républicain - Hérault )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >drogue	<b>Tête d'analyse</b> >toxicomanie	<b>Analyse</b> > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>20/09/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Anne-Yvonne Le Dain attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés d'accès aux matériels de réduction des risques pour les usagers de drogues, notamment ceux résidant en milieu rural. En effet, les travaux de recherche de l'INVS et de l'INSERM ont mis en exergue les difficultés, pour les usagers de drogues dures, de se procurer des seringues stériles dans certains territoires. Ces matériels demeurent des outils capitaux pour éviter la propagation de maladies infectieuses et ont prouvé leur pertinence et leur efficacité. Ils ont, en effet, permis d'en réduire l'incidence dès lors qu'ils sont disponibles et accessibles. Face aux difficultés d'accès et aux risques encourus, il a été préconisé de créer de nouvelles structures (comme les salles de shoot) et de mettre en œuvre l'expérimentation de l'envoi postal de matériels de réduction des risques. Concomitamment, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives (plan d'actions 2013-2015) a fixé comme action (n° 50) l'évaluation du besoin et la faisabilité de l'envoi de ces matériels. Cette évaluation a, de plus, mis en relief un bilan favorable s'agissant de cette modalité de diffusion de matériels stériles. Pour autant, ces interventions en direction des usagers éloignés du dispositif d'accueil, ne se développent pas et semblent se heurter à des difficultés de financement. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir l'informer sur les mesures mises en œuvre, afin de garantir le financement de ces dispositifs utiles et innovants.